



**Syndicat National CGT
de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture,
l'alimentation et l'Environnement INRAE**

INRAE – Porte de Saint-Cyr – RD10 – 78210 SAINT-CYR L'ECOLE
Téléphone 01 39 53 56 56 E-mail : cgt@inrae.fr - CCP Paris 13451-49Z
Adresse internet : <https://inra.ferc-cgt.org/>

N. Réf. : 20-24 StNal/BL

A l'attention de :

Objet : **Promotions et entretiens**

Monsieur Philippe Manguin
PDG de l'INRAE

Le 2 avril 2020

Monsieur le Président,

Malgré les difficultés rencontrées durant cette période, vous avez décidé de lancer la campagne 2020 des entretiens d'évaluation, des CIPP et de la sélection professionnelle des ITA. Certains centres ont déjà envoyé les dossiers d'entretiens. Mais à la lecture des différents messages envoyés aux agents par le DRH ou par des présidents de centres, plusieurs choses nous interpellent.

Par exemple, il est proposé que l'agent et son responsable hiérarchique puissent exceptionnellement s'entretenir par Skype. Ensuite, nous apprenons « *qu'une difficulté technique ne nous a pas permis de procéder cette année, à l'édition des supports pré-remplis. Il vous est donc demandé de compléter l'ensemble des éléments en vous appuyant sur les supports des années précédentes et en les complétant* ». Nous pouvons aussi lire dans un mail de président de centre que « *cette période particulière peut être l'occasion de retravailler posément votre fiche d'activité (nous sommes souvent pris de court en temps normal) en y insérant les évolutions opportunes le cas échéant* ».

Etant donné la situation sanitaire et le fait que personne n'est capable de prédire à quel moment les mesures de confinement seront levées, il nous semble indispensable que la direction de l'INRAE envisage le **report de toutes les dates des entretiens d'activités et des concours internes**.

L'entretien d'activité avec le supérieur hiérarchique est un élément indispensable pour la campagne de promotion mais vous conviendrez que tous les agents n'ont pas forcément les équipements informatiques requis pour mener à bien ce travail en visio. En effet, les agents n'ayant pas d'ordinateur ou de connexion internet chez eux (et quand bien même certainement pas de matériel informatique équipé d'application professionnelle comme Skype entreprise), ou encore des connexions intermittentes ou défectueuses, ne pourraient donc pas s'entretenir avec leur responsable.

... / ...

... / ...

A moins de faire du télétravail et de ce fait, être équipé de matériel et logiciels professionnels pendant la période de confinement, il nous paraît impossible de réaliser un entretien par visio. De plus il faut tout de même une certaine maîtrise pour utiliser des outils comme Skype ou Word (pour remplir son dossier).

Tout ceci nous pousse à dénoncer **une rupture d'égalité de traitement**, notamment pour les agents de catégorie C, mais aussi de catégorie B voire de A, qui seraient lésés à partir des problèmes cités plus haut.

Pour terminer, cette période de confinement n'est certainement pas le meilleur moment pour travailler sur un dossier de concours aussi bien physiquement que psychologiquement (présence des enfants des agents, difficultés financières si le conjoint est au chômage technique...etc.). Pour toutes ces raisons, **nous vous demandons de décaler la tenue des concours internes et des réunions nationales d'avancement en toute fin d'année.**

En tout état de cause, nous réitérons la question que nous avons posée au CT du 3 mars à laquelle vous n'avez pas répondu : nous avons appris que le CNRS organisait cette année encore une campagne d'avancements qui sera traitée par les CAP ; pourquoi ce qui est possible au CNRS ne le serait pas à l'INRAE ? **Nous demandons donc que les CAP soient saisies de cette campagne d'avancement.**

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau National de la CGT-INRAE
Le secrétariat administratif.

Copie : M. Marty, DGD Ressources ; M. Malpaux, DRH.